



Conception - service communication mars 2026  
 Crédits photographiques : © SICECO - sauf : couverture : photo abstraite © FNCCR, intérieur : © SIEEEN



territoire  
d'énergie  
CÔTE-D'OR



# OPÉRATEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN CÔTE-D'OR

**SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or**  
 9A rue René Char - BP 67454  
 21074 Dijon CEDEX  
 03 80 50 99 20 - [contact@siceco.fr](mailto:contact@siceco.fr)  
[www.siceco.fr](http://www.siceco.fr)

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



Le service public des énergies en Côte-d'Or

Constitué en 1947, le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, est un syndicat mixte fermé agissant sur le territoire de la Côte-d'Or (hors Dijon Métropole) et regroupant 675 communes et 18 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Il agit dans le domaine de l'énergie.

Fondé sur les grands principes de la solidarité intercommunale, il participe activement à la lutte contre le dérèglement climatique en agissant sur la distribution, la consommation, l'achat et la production d'énergie, au service des élus et des usagers.

Tout en respectant l'environnement, il favorise le développement économique et la qualité de vie.

## DES COMPÉTENCES ET DES SERVICES ADAPTÉS AUX BESOINS DES COLLECTIVITÉS

Au service de ses adhérents, le SICECO constitue un appui technique pour gérer avec eux la distribution publique d'électricité et de gaz, les réseaux de chaleur, l'éclairage public, la rénovation du patrimoine bâti, le développement des énergies renouvelables et de la mobilité durable, l'achat d'énergie, la cartographie et le service d'information géographique ainsi que la gestion des fourreaux dédiés aux communications électroniques.

### Une mission historique : organiser le service public local de l'énergie

En France, les communes sont propriétaires des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel. Elles sont responsables de l'organisation du service public de distribution d'énergie et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés.

À l'échelle départementale, afin d'offrir une **qualité de service identique à tous les usagers**, les communes se regroupent au sein de syndicats d'énergies, encore appelés Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie (AODE).

En Côte-d'Or, pour l'électricité, le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, gère pour l'ensemble des communes du territoire (sauf Dijon Métropole) cette compétence (obligatoire pour les communes adhérentes).

Pour le gaz, cette compétence est optionnelle.

**Chargé d'aménager, de sécuriser et d'adapter les réseaux électriques et gaziers aux besoins des usagers**, le SICECO en a confié l'exploitation, respectivement, aux concessionnaires Enedis et GRDF. Soumis aux obligations d'un contrat de concession, ces derniers sont contrôlés par le SICECO. Ce système permet de maintenir un service public de distribution d'énergie performant et de garantir l'égalité d'accès aux réseaux pour tous. Il est prévu que les 2 contrats de concession prennent fin prochainement. Les enjeux des négociations sont importants, notamment en ce qui concerne les garanties et les moyens à mobiliser pour renouveler les réseaux dans le cadre de la stratégie gouvernementale d'électrification des usages et du développement du gaz et du biogaz.

### Accompagner les collectivités dans la transition énergétique

**Développer et investir sur les réseaux** : électricité, gaz, distribution de chaleur.

**Développer les énergies renouvelables (éolien, bois-énergie, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité)** : réalisation d'études d'opportunité et de faisabilité, accompagnement des adhérents.

**Investir dans les énergies renouvelables** grâce à la régie Côte-d'Or Chaleur (réseaux de chaleur) et la SEML Côte-d'Or Énergies (autres énergies renouvelables).

**Favoriser la planification énergétique territoriale** : accompagnement ou mise en œuvre de tous les plans d'actions s'inscrivant dans une démarche de planification énergétique du territoire et/ou d'élaboration d'un schéma énergétique territorial (TEPos, TEPCV, PCET, PCAET, ...).

**Mettre en œuvre une politique globale énergétique** à la demande d'un adhérent.

**Intégrer dans le cadre de la construction des budgets les contraintes réglementaires liées à la montée en puissance des budgets verts.**

### Aménager le territoire

**Accompagner les élus pour une bonne intégration de l'énergie dans les procédures d'urbanisme** : permis de construire, permis d'aménager, PLU, SCOT, ...

**Aménager, exploiter et entretenir un réseau d'éclairage public sobre et respectueux de l'environnement.**

**Aménager et exploiter des infrastructures de mobilité durable.**

**Construire des infrastructures souterraines** (fourreaux) et **mettre à disposition des réseaux aériens** (électricité, éclairage public) pour le déploiement de la fibre optique.

### Réaliser des économies

Optimiser les consommations énergétiques pour l'éclairage public (rénovations, équipements performants, coupure nocturne, ...) et pour le patrimoine bâti avec le **Conseil en Énergie Partagé** (études et conseils, préconisations de travaux d'amélioration des performances énergétiques du patrimoine communal et communautaire, suivi des consommations, accompagnement pour les appels d'offres, contrats de maintenance...).

**Valoriser les travaux de performance énergétique** (bâti et éclairage public) par le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et soutenir la mise en place d'actions exemplaires.

**Gérer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz.**

### Rester solidaires

**Mutualiser** des moyens financiers et techniques.

**Constituer un Système d'Information Géographique (SIG)**, mettre à disposition des outils et de l'assistance.

**Numériser les réseaux des adhérents** (eau potable, pluvial, ...) **ou de leur patrimoine** (bâtiment, ...).

**Mettre à disposition des outils informatiques** pour l'instruction du droit des sols.

Instruire les déclarations de projets de travaux et les déclarations d'intention de commencement de travaux (DT / DICT).

**Défendre les consommateurs d'énergie**, contrôler les tarifs réglementés et lutter contre la précarité énergétique.



En 2015, les 8 syndicats d'énergies de Bourgogne-Franche-Comté se regroupent et créent Territoire d'énergie Bourgogne-Franche-Comté afin de mutualiser différentes actions comme le contrôle de concession, les économies d'énergies et la transition énergétique.



Le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, est membre de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies qui regroupe tous les syndicats d'énergies et agit sur les enjeux nationaux.